

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*L'ABSyM appelle les médecins à ne pas délivrer de certificats de complaisance*

Bruxelles, le 18 octobre 2018.

L'ABSyM apprend par la presse que les policiers bruxellois se sont massivement portés malades en raison d'une pression trop forte au travail et d'une réforme de leur statut. L'ABSyM tient à réaffirmer que la relation médecin-patient est une relation de confiance et qu'il est demandé à tout citoyen de ne pas abuser de cette relation de confiance pour obtenir un certificat. L'ABSyM appelle les médecins à ne pas délivrer de certificats de complaisance

Les signes de maladie sont souvent subjectifs, et ne peuvent pas toujours être objectivables lors d'une seule consultation. C'est la raison pour laquelle le médecin, pour réaliser son anamnèse et établir un éventuel certificat, se base sur les dires de son patient et le croit a priori. Il est souhaitable que les patients n'abusent pas de cette relation de confiance avec leur médecin pour obtenir un certificat de maladie médicalement injustifié.

L'ABSyM rappelle que les médecins ne peuvent pas fournir de certificats de complaisance, même s'ils sont solidaires de la cause que leur patient amène. En cas de doute, le médecin peut soit refuser de faire le certificat (mais cela met à mal l'alliance thérapeutique et est donc préjudiciable pour la relation de soins future) soit peut éventuellement déclarer dans son certificat que "mr X m'a dit être souffrant" comme le font habituellement les médecins proches des universités pour les étudiants durant la période d'examens.

Dr Marc MOENS  
Président